VOL. XLIV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 25 AOUT 1915

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis......... 1.50 " "
Europe............ 2.00 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

LA LETTRE DU PAPE

AUX PEUPLES BELLIGERANTS

Voici le texte de la lettre que le Pape a adressée aux peuples belligérants, les conjurant de mettre fin à la guerre :

"Lorsque nous fûmes appelés, quoique sans mérite, à succéder sur le trône apostolique au pape Pie X, dont la vie juste et bienfaisante a été abrégée par la douleur causée par la lutte fratricide qui venait d'éclater en Europe, nous éprouvâmes aussi, en jetant un regard craintif vers les champs de bataille ensanglantés, le déchirement d'un père qui voit sa maison ravagée et rendue déserte par un orage furieux. Nous songeâmes avec une douleur inexprimable à nos jeunes fils fauchés par la mort; nous ressentîmes, dans un cœur agrandi par la charité chrétienne, toute l'effroyable douleur des femmes et des épouses rendues veuves avant le temps, tous les pleurs des enfants privés trop tôt de leur guide paternel.

Participant dans notre âme à la crainte angoissée d'innombrables familles et comprenant bien les devoirs impérieux qui nous sont imposés par la mission de paix et d'amour qui nous a été confiée dans ces jours si tristes, nous conçumes aussitôt la ferme intention de consacrer toute notre activité et tout notre pouvoir à réconcilier les peuples en guerre. Nous en fîmes même la promesse solennelle au Divin Seigneur qui a voulu au prix de son sang rendre tous les hommes frères. Les mots de paix et d'amour furent les premiers que nous adressâmes aux nations et à leurs chefs comme pasteur suprême des âmes.

Notre conseil affectueux et insistant de père et d'ami ne fut pas écouté. Cela augmente notre douleur, mais n'ébranle pas notre résolution. Nous continuâmes à nous adresser avec confiance au Tout-Puissant, qui tient dans ses mains les esprits et les cœurs aussi bien des sujets que des rois, implorant de lui la cessation de l'immense fléau. A notre humble, mais chaleureuse prière, nous voulûmes associer tous les fidèles, et pour la rendre plus efficace, nous eûmes soin qu'elle fût accompagnée des œuvres de pénitence chrétienne.

Aujourd'hui, à ce triste anniversaire du jour où a éclaté ce terrible conflit, s'échappe plus ardent de notre cœur le vœu que la guerre se termine bientôt. Nous élevons davantage la voix pour pousser le cri paternel de paix. Puisse ce cri, dominant l'effroyable bruit des armes, atteindre les peuples belligérants et leurs chefs, les disposant les uns et les autres à des intentions plus douces et plus sereines.

Au nom du Dieu saint, au nom du Père et Seigneur du ciel, au nom du sang béni de Jésus, prix du rachat de l'humanité, nous conjurons les nations belligérantes, devant la Providence divine, de mettre fin désormais à l'horrible carnage qui, depuis une année, déshonore l'Europe. C'est un sang de frères qu'on répand sur la terre et sur les mers. Les régions les plus belles de l'Europe, ce jardin du monde, sont semées de cadavres et de ruines. Là où il y a peu de temps l'action des usines et le travail fécond des champs s'épanouissaient, le canon tonne maintenant d'une manière effroyable et, dans sa rage de démolition, n'épargne ni les villages, ni les villes, et sème partout les ravages et la mort.

Vous qui portez devant Dieu et devant les hommes la terrible responsabilité de la paix et de la guerre, écoutez notre prière; écoutez la voix paternelle du vicaire du Juge éternel et suprême à qui vous devrez rendre compte de vos entreprises publiques comme de vos actions privées.

Les richesses abondantes que le Dieu créateur a données à vos terres vous permettent de continuer la lutte, mais à quel prix répondent les milliers de jeunes vies qui s'éteignent chaque jour sur les champs de bataille; mais à quel prix répondent les ruines de tant de villes et de villages, tant de monuments dus à la piété et au génie des aïeux, les larmes amères versées dans le secret de foyers domestiques et au pied des autels ! Ne répètent-elles pas aussi que le prix de la prolongation de la lutte est grand, trop grand !

Et l'on ne peut pas dire que l'immense conflit ne peut se terminer sans la violence des armes. Qu'on abandonne cette folie de destruction et qu'on réfléchisse que les nations ne périssent pas. Humiliées et opprimées, elles portent en frémissant le joug qui leur est imposé et préparent leur revanche, transmettant de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance.

Pourquoi ne pas peser dès maintenant, avec une sereine conscience les droits et les justes aspirations des peuples ? Pourquoi ne pas entamer de bonne volonté un échange direct ou indirect de vues ayant pour but de tenir compte dans la mesure du possible de ces droits et aspirations et aboutir ainsi à mettre fin à cette lutte terrible, comme cela est arrivé autrefois dans des circonstances pareilles ?

Qu'il soit béni celui qui le premier élèvera une branche d'olivier et tendra la main à l'ennemi en lui offrant des conditions raisonnables de paix ! L'équilibre du monde, le progrès, la sécurité, la tranquilité des nations reposent sur la bienveillance mutuelle et sur le respect des droits et de la dignité d'autrui bien plus que sur le nombre des armées et sur les formidables enceintes des forteresses.

C'est un cri de paix qui s'échappe le plus haut de notre âme dans ce triste jour, et nous invitons les amis sûrs de la paix dans le monde à nous tendre la main pour hâter la fin de la guerre qui, depuis un an, a transformé l'Europe en un vaste champ de bataille.

Que Jésus miséricordieux, par l'intermédiaire de la Mère des Douleurs, fasse enfin surgir après l'effroyable tempête l'aube radieuse et tranquille de la paix, image de son visage divin. Que les hymnes de reconnaissance au Très-Haut, auteur de tout bien, retentissent bientôt.

Souhaitons la réconciliation des Etats. Que les peuples redevenus frères reviennent aux pacifiques travaux des études, des arts et de l'industrie. Qu'une fois l'empire du droit rétabli, ils décident de confier dorénavant la solution de leurs différents, non plus au tranchant de l'épée, mais aux raisons de justice et d'équité étudiées avec le calme et la pondération nécessaires. Se sera là leur conquête la plus belle et la plus glorieuse.

Dans la confiance que l'arbre de la paix revienne bientôt réjouir le monde de ses fruits si désirables, nous donnons notre bénédiction apostolique à tous ceux qui forment le troupeau mystique qui nous est confié, de même qu'à ceux qui n'appartiennent pas encore à l'Eglise romaine. Nous prions le Seigneur de les unir à Nous par les liens d'une parfaite charité.

Donné à Rome, au Vatican, le 28 juillet 1915.

BENOIT XV, PAPE.

Confiance, Toujours

L'Allemagne et l'Autriche, formidablement préparées, avaient pu donner la poussée terrible. La France, et surtout l'Angleterre et la Russie, étaient d'abord insuffisamment armées contre ce choc. Après les miracles d'énergie et d'activité déployée depuis un an, les Alliés paraissent maintenant capables, dans l'ensemble, de lutter à peu près sur un pied d'égalité avec leurs adversaires.

La diplomatie de sir Edward Grey et de M. Delcassé a attiré l'Italie de leur côté. Il paraît bien que la Grèce et la Roumanie s'en viennent également. De plus, l'Allemagne a tout fait pour s'attirer le mauvais vouloir des Etats-Unis.

Ajoutons à cela que l'Allemagne est acculée à une situation financière périlleuse.

* * *

La marche des armées austro-allemandes en Russie a visiblement reçu un rude échec samedi dernier lorsque les Russes ont envoyé au fond de l'eau plusieurs bâteaux ennemis.

Un mystère impénétrable semble envelopper le front français. Depuis des semaines le bulletin dit toujours : *Combats d'artillerie sur l'Yser, dans l'Argonne, dans les Vosges.* Et on ne sait rien de plus. La presse française pourtant respire la plus grande confiance. Cela ressemble bien à une tactique voulue de la part des Français,—surtout si l'on se rappelle que depuis la bataille de la Marne, les Allemands ont fait plusieurs assauts désespérés, notamment sur Calais et Dunkerque et ont toujours été repoussés.

Ayons confiance. Ne nous faisons pas, par un pessimisme étayé sur de pures suppositions, des agents de malaise et d'inquiétude. Si la France et l'Angleterre ont pu traverser les douze derniers mois sans être écrasées, malgré la position désavantageuse dans laquelle elles se trouvaient au début, nous ne voyons pas pourquoi des prophètes de malheur sèmeraient parmi notre population cette parole déprimante : *Nous sommes battus.* Non, nous ne sommes pas battus; nous sommes plutôt sur le chemin de la victoire. Seulement, quand on a affaire à des adversaires effrayants comme l'Allemagne et ses alliés il ne faut pas croire que la victoire arrive tout d'un coup. Un an et même deux ans de guerre, ça paraît long, mais plus tard, quand tout sera fini, quand l'Allemagne aura été vaincue, on trouvera que "ça été plutôt court."

L'ARMEE MERVEILLEUSE

Le trait qui caractérise le soldat français dans cette campagne-ci, c'est qu'il s'endurcit, qu'il se virilise, qu'il s'améliore à mesure, au lieu de s'user; c'est qu'il arrive, vétéran presque improvisé — quel paradoxe ! — à une aisance sans fatigue dans cet effort, que vous jugez formidable, et il l'est, mais pas pour lui, pas pour ce héros que soulève de plus en plus un souffle dont nous avons, même à distance, la sensation réchauffante. Il se produit, en ce moment, de Dunkerque à Belfort, un phénomène moral dont je cherche l'analogue dans l'histoire, et je n'en trouve qu'un, l'élan toujours renouvelé, toujours plus enflammé, des premiers chrétiens vers le martyre. Je suis bon catholique, et je ne crois pas blasphémer en rapprochant cette ferveur sacrée, *usque ad effusionem sanguinis,* de celle dont nos combattants nous apparaissent possédés, à travers leurs lettres, leurs moindres mots, chacun de leurs gestes. Oui, c'est bien la ligne de feu qui va de l'Océan à l'Alsace, du feu des batteries, mais aussi du feu des âmes. Le mysticisme du sacrifice a là son empire. Un appétit grandit dans ces dévoués, avec la durée de la lutte, qui les emporte, qui les exalte, celui de s'immoler, et avec quelle joie ! Les uns sont des croyants complets, comme cet admirable Joseph Olle-Laprune, tué le mois dernier, et qui disait : "Comment n'être pas heureux avec cette idée que l'on n'est peut-être séparé de la vue de Dieu que par une seule minute ?" D'autres sont des croyants qui s'ignorent. Ils ne prononcent pas le nom de Dieu, mais ils attestent sa présence dans leur cœur en jetant des cris d'une humanité sublime, comme celui de ce petit pioupiou, d'abord réformé, puis repris : "J'aurai peut-être la chance d'être tué, au lieu d'un père de famille." Pour tous, aller au front est une allégresse comme pour le poète du *Choeur des Muses,* ce charmant Lionel des Rieux, tué voici trois semaines, et dont M. Maurras nous citait ce martial billet de départ : "Enfin, Charles, à l'heureuse date du 21 août, j'ai quitté les palmiers d'Hyères, et, je l'espère, pour de plus belles palmes. Je pense joindre d'ici deux ou trois jours la ligne des combattants. Vous devinez ma joie. Et l'on vient de me donner un beau et bon sabre. Il ne me manque plus qu'un cheval, afin d'aller plus loin, plus vite.." Telle est la vibration intime de cette armée, qu'un de mes amis, revenu des tranchées, appelait "l'armée merveilleuse." Il avait raison. C'est réellement une merveille, au sens originel du mot, c'est un miracle que la patrie en péril de mort ait vu jaillir de [illegible] cette armée-là.—*L'Echo de Paris.*

JUNIUS.

DANS L'ONTARIO

La situation actuelle et les devoirs qu'elle impose

Par l'Hon. M. Philippe Landry

La législature de l'Ontario, à sa dernière session, a adopté un projet de loi intitulé : *Act respecting the Board of the Roman Catholic Separate Schools of Ottawa.*

Cette singulière pièce de législation contient quatre clauses.

La première affirme la légalité de la circulaire No 17 et en impose les obligations aux écoles que cela concerne.

La deuxième clause trace au Bureau des Commissaires des écoles Séparées de la cité d'Ottawa les devoirs qui leur incombent en vertu de cette circulaire élevée à la dignité de loi de la province.

La clause troisième donne au Lieutenant-Gouverneur en Conseil le pouvoir de créer un nouveau bureau des commissaires de pas moins de trois ni de plus de sept membres en remplacement du bureau actuel, si ce dernier ne le soumet pas à la présente loi.

Enfin une quatrième et dernière clause rend les commissaires actuels responsables des conséquences de leur refus ou de leur négligence à obéir à la loi.

Pour éviter toute confusion possible appelons *bâtardes* et cette étrange loi de la province de l'Ontario et la nouvelle commission qu'elle a engendrée.

Discutons maintenant la valeur des deux.

En 1863, fut adoptée par le 7e Parlement du Canada (26 Vict.) une législation ayant pour titre : *Acte pour réintégrer les catholiques romains du Haut-Canada dans l'exercice de certains droits concernant les écoles Séparées.*

Cette législation, née en 1863, était en pleine vigueur et opération et n'ayant subi aucun amendement quand, en 1867, l'acte impérial (30 Vict. ch. 3) connu sous le nom de "L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867", nous donna la constitution qui régit encore aujourd'hui la Confédération canadienne.

Née d'une loi impériale notre constitution demeure intangible et ne peut être amendée que par un autre acte édictée par la même autorité, celle du parlement britannique.

Or, la clause 93 de cette loi impériale, celle qui a rapport à l'éducation, statue comme suit :

"In and for each Province, the Legis-"lature may exclusively make Laws "in relation to Education, subject and "according to the following Provi-sions :—

"(1) Nothing in such law shall "prejudicially affect any right or "privilege with respect to denomi-"national schools which any class of "persons have by law in the province "at the union.

"(2) ... ..."

* * *

Voilà qui est bien clair. La constitution écrite qui nous régit donne aux législatures provinciales le pouvoir exclusif de faire des lois en matière d'éducation, mais à la condition expresse que ces lois ne contiennent rien qui puisse causer un préjudice quelconque aux droits et aux privilèges légaux dont jouissent les catholiques à l'époque d'entrée de leur province dans la Confédération.

En deux mots, droit exclusif aux provinces de légiférer en mtaière d'éducation, mais défense d'empiéter sur les droits et privilèges que les catholiques pouvaient avoir en vertu d'une loi existant lors de l'Union (1867).

Or, en 1867, les catholiques du Haut-Canada, avaient en leur faveur une loi — 26 Vict. cap. 5. — qui leur donnait certains droits et certains privilèges.

Et parmi ces droits et ces privilèges déclarés intangibles par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, se trouvait le droit d'élire eux-mêmes leurs commissaires d'écoles.

La loi que nous invoquons le dit en toute lettres. Nous citons :

"2. Tout nombre de personnes, com-"prenant au moins cinq chefs de fa-"milles, étant propriétaires ou loca-"taires, résidant dans les limites d'au-"cun arrondissement scolaire d'un "township, village ou ville incorporée, "ou dans les limites d'un quartier d'au-"cune cité ou ville, et étant catholique "romains, pourront convoquer une as-"semblée des personnes qui désire-"ront établir une école séparée pour "les catholiques romains de tel arron-"dissement scolaire ou quartier, pour "l'élection des syndics pour l'adminis-"tration d'icelle.

"3. La majorité des personnes pré-"sentes, étant propriétaires ou locatai-"res et catholiques romains, pourra, à "toute telle assemblée, procéder à l'é-"lection de trois personnes résiden-"tes dans les limites de tel arrondisse-"ment ou d'un arrondissement voisin, "pour agir comme syndics pour l'ad-"ministration de la dite école sépa-"rée.

"10. Les syndics des écoles séparées "resteront respectivement en charge "pendant la même période que les "syndics des écoles communes; mais "aucun syndic ne sera réélu sans son "consentement, excepté après l'expira-"tion de quatre ans après sa sortie de "charge; pourvu toujours que, dans "aucune cité ou ville divisée en quar-"tiers il y aura pour chaque quartier "deux syndics, chacun desquels après "la première élection des syndics res-"tera en charge pendant deux ans et "jusqu'à l'élection de son successeur, "et l'un de ces syndics se retirera, cha-"que année, à tour de rôle, le second "mercredi de janvier..." (26 Vict. cap. "5.)

* * *

La loi des écoles séparées du Haut-Canada, en force lors de l'entrée de cette province dans la Confédération, décrète donc l'élection des syndics par les contribuables catholiques et détermine le temps de cette élection, et la durée de la charge de syndic.

Ce sont là autant de droits et de privilèges que la loi accorde aux catholiques du Haut-Canada.

Or ces droits et ces privilèges sont déclarés intangibles par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et la législature de l'Ontario ne peut rien édicter qui puisse porter un préjudice quelconque à ces mêmes droits et privilèges.

Par ignorance ou par fanatisme, la législature de l'Ontario a violemment heurté ces droits indisputables de la minorité catholique de cette province en prenant sur elle d'édicter une loi qui tue la commission des écoles Séparées de la cité d'Ottawa pour lui substituer une commission bâtarde.

En remplaçant une commission issue du suffrage populaire catholique par une commission nouvelle de son cru, la législature, c'est évident, cause un préjudice réel aux droits et privilèges que les catholiques d'Ottawa tiennent d'une loi qui était en force lorsque le Haut-Canada est entrée dans la Confédération.

Son acte est donc inconstitutionnel, sa législation sans valeur, et sa nouvelle commission mérite le nom de *bâtarde* que nous lui avons accolée.

S'il y a dans l'Ontario des juges ayant la moindre notion de la justice qu'ils sont appelés à administrer, tout ce que fait aujourd'hui la commission bâtarde sera voué au plus complet insuccès.

Attendons l'ouverture des cours et quand devant elles sera plaidée l'inconstitutionnalité des actes que nous avons attaqués, nous obtiendrons enfin la justice à laquelle nous avons droit.

En attendant, nous refusons d'accepter et la législation inconstitutionnelle de la législature ontarienne et le produit rachitique qu'elle veut nous imposer.

Nous refusons péremptoirement de traiter avec la commission bâtarde née d'une telle illégalité et nous demandons à tous nos amis, et spécialement aux membres de la véritable commission, aux pères de familles, aux instituteurs et institutrices, de n'avoir aucun rapport quelconque avec ces représentants du fanatisme intolérant.

Ils peuvent peut-être aujourd'hui, sous le masque qui les cache et avec une autorité qu'ils n'ont pas, entrer dans les bureaux de la véritable commission en passant par la porte de derrière, s'emparer et détenir des clefs qui ne leur appartiennent pas, tenter d'engager de nouveaux instituteurs, bref, tromper le public et berner les badauds, il leur manquera toujours une chose essentielle qu'ils ne peuvent pas avoir : la légalité. La commission est née bâtarde, bâtarde elle mourra. Comme commission, elle n'est rien. Elle n'a aucun pouvoir, elle n'a pas même d'existence. Elle est simplement le produit de l'ignorance et du fanatisme, quelque chose d'informe que l'on repousse du pied et qui ne peut pas même vivre au soleil de nos libertés.

Notre devoir est de ne rien transiger avec elle, de repousser toute proposition qu'elle peut faire, bref, de l'ignorer complètement.

Nous demandons à tous nos amis de faire comme nous.

PHILIPPE LANDRY,
Président de l'Association d'Education Canadienne-française d'Ontario.

SIR ROBERT BORDEN ET LES SOLDATS CANADIENS

Ottawa, 23.—Au ministère de la Milice, ce matin, on a donné aux journalistes la déclaration suivante, qui a été faite par Sir Robert Borden, au Général Alderson, commandant des troupes canadiennes, à son retour d'une visite aux tranchées, sur le champ de bataille : "L'enthousiasme admirable qui existe chez les militaires canadiens et leur habilité reconnue dans la tâche qu'ils ont à accomplir, m'ont profondément impressionné. Ce fut un grand privilège pour moi d'aller les voir et de leur transmettre un message du peuple canadien exprimant son admiration et son appréciation du travail accompli. Tel que je l'ai dit dans maintes occasions, en m'adressant aux officiers et aux soldats, ils peuvent difficilement réaliser jusqu'à quel point le Canada a été ému en apprenant leur conduite chevaleresque. Le président de la République Française, de même que le général Joffre et sir John French, parlent en termes des plus élegieux des troupes qui sont sous votre commandement. Je vous souhaite tout le succès possible dans la tâche que vous avez entreprise."

? ?

M. l'échevin Marion vient de recevoir une lettre lui annonçant officiellement que le gouvernement Norris le destitue comme secrétaire de la Commission des Bons Chemins.

M. Marion s'acquittait parfaitement de ses fonctions. Il est donc écarté pour pures raisons politiques. C'est le jeu de la guillotine de parti qui commence.

M. Marion n'a fait que ce commentaire, très bref et très digne :

"J'espérais au moins qu'on me respecterait assez pour me permettre de donner moi-même ma démission."

Et si le gouvernement Borden destituait, lui aussi, sans plus de cérémonie les employés publics fédéraux ?

LA GUERRE

Londres 19—Le général French rapporte qu'il a eu peu d'activité sur le front anglais.

* * *

Les Français prennent de nouvelles positions dans les Vosges.

* * *

Aux Dardanelles les Alliés avancent à Swola.

* * *

Lord Kitchener et M. Alexandre Millerand visitent les troupes françaises et anglaises et se déclarent satisfaits. Les Alliés sont-ils plus que jamais unis, déterminés et confiants.

* * *

Sur le front russe les Allemands s'emparent de Kovno et menacent sérieusement d'envelopper l'armée du Grand Duc Nicolas.

* * *

Un zeppelin lance des bombes dans les environs de Londres et dix personnes sont tuées. Les dommages à la propriété ne sont pas importants.

* * *

20 août.—D'après les renseignements reçus à Washington le vaisseau "Arabic" aurait été coulé sans le moindre avertissement. L'action du gouvernement américain est attendue avec le plus vif intérêt.

* * *

Le *New-York Tribune* dit que toute relation diplomatique devrait être rompue entre le gouvernement américain et le gouvernement allemand.

* * *

Les vaisseaux allemands menacent la forteresse de Riga.

* * *

Les Allemands pousse leur avantage aux environs de Kovno.

* * *

Les Russes repoussent les Tures dans la direction de Olti.

* * *

Les Russes tiennent les Allemands en échec sur la rive Est de la rivière Niemen.

* * *

Les Italiens remportent de nouveaux succès contre les Autrichiens.

* * *

Les Français prennent de nouvelles tranchées allemandes dans l'Argonne et aux environs d'Artois.

* * *

Londres, 23.—Les Russes remportent une grande victoire navale à Riga. Les Allemands perdent une superdreadnought, trois cuirassés, et 7 torpilleurs. Deux canonnières russes sont coulées. Des sous-marins britanniques prennent part au combat.

Les Russes prétendent aussi que leur armée de terre protégeant Riga est ferme.

* * *

Paris, 21.—Combat d'artillerie sur le front français.

* * *

L'Italie a déclaré la guerre à la Turquie samedi et va coopérer à la lutte dans les Dardanelles.

* * *

L'Angleterre déclare le coton—essentielle à la confection des explosifs,—marchandise de contrebande.

* * *

Paris, 24.—Combat d'artillerie le front français.

* * *

La victoire russe de Riga confirmée; elle est même plus considérable qu'on ne l'avait d'abord cru.

* * *

La flotte anglaise bombarde la côte belge et coule un navire allemand.

* * *

Une flotte italienne part de Naples et Syracuse, avec des ordres secrets—en route pour les Dardanelles croit-on.

* * *

M. Venizelas forme un nouveau gouvernement en Grèce.

* * *

La Turquie se serait définitivement assurée la neutralité de la Bulgarie dans le conflit.

* * *

Les Etats-Unis négocient de nouveau avec l'Allemagne, au sujet de la destruction de l' "Arabic".

* * *

Paris, 25—Rien de nouveau sur le front franais

* * *

L'Angleterre se dit en possession de bonnes nouvelles au sujet des Dardanelles.

* * *

Les Russes prennent de nouvelles positions sur la rivière Bug.

NOCES D'ARGENT

M. et Mme Isaïe Lavoie, de cette ville, ont célébré vendredi dernier le 25ème anniversaire de leur mariage.

M. et Mme Lavoie se sont abstenus de fêter l'événement, cependant leur nombreux amis n'ont pas voulu laisser passer l'occasion sans leur offrir une marque d'estime et de respect; et ils ont, en conséquence, fait parvenir aux jubilaires de riches pièces d'argenterie.

Nous nous unissons à cet hommage adressé à M. et Mme Lavoie et à leur famille et nous leur présentons nos très sincères félicitations.

A TOUS LES VENTS...

La France demande à ses enfants de lui apporter son or, afin qu'à l'étranger son crédit donne plus encore l'impression d'inébranlable puissance.

La France ne demande pas seulement de l'or ; elle réclame à ces mêmes enfants tout ce qui peut fortifier exalter le moral du pays.

Femmes, mères, sœurs, vieux parents qui en temps ordinaire, avez le droit de savourer seuls dans l'intimité familiale, les lettres superbes du héros au front vous devez aujourd'hui les verser, comme votre or, dans la circulation nationale.

Une belle lettre de là-bas c'est un coup de clairon qui fait redresser les fatiguées et taire les lâches.

Lisez celle-ci, et dites-moi s'il eût été bon dans ce moment où toutes nos énergies sont tendues en un suprême effort, de la laisser stérile au fond du tiroir, fût-ce celui de la plus discrète des épouses...

* * *

Ma chérie,

A toi le premier jet de ces impressions écrites dès mon retour d'une cérémonie où je fus acteur très ému et spectateur galvanisé.

Je connais un homme qui peut se flatter d'avoir donné à un autre homme l'émotion la plus poignante que puisse éprouver un soldat.

C'est le général A... l'un des plus beaux soldats de France, un des plus braves aussi dans un pays ou la bravoure est si commune qu'elle ne constitue pas même une vertu guerrière. On est brave comme on est Français, c'est une simple constatation, et non un éloge.

Le général A..., passera en revue le... régiment d'infanterie et remettra au capitaine D... la Croix de la Légion d'honneur."

Tel est, dans sa simplicité militaire, l'ordre qui fut lu aux troupes mardi dernier.

Le général, malgré ses terrifiantes occupations, n'omet aucun détail. Il veut que l' "Honneur" soit complet et il accumule toutes les marques d'estime qu'un grand chef peut donner à un officier.

* * *

A 8 heures le lendemain, une auto vient me prendre et me conduire au terrain choisi pour la cérémonie...

Le temps est merveilleux : ciel bleu sans nuage ; légère brise parfumée de toutes les fleurs des champs à cette époque. Jamais on ne penserait que nous sommes en pleine période d'action sur un champ de bataille si ce n'étaient des petits flocons de blanche fumée, qui, brusquement, moutonnent le ciel, avec ce bruit spécial auquel un soldat ne fait même plus attention...

Et puis la note triste... un brancard... deux brancards... quelques hommes derrière... un soldat-prêtre par devant revêtu d'une étole sur sa capote...

Mais voici le terrain de la revue, une pelouse encadrée de bois déchiquetés par les obus ! Devant nous, la plaine... la fameuse plaine... vers laquelle depuis des mois se tendent nos canons et nos cœurs !

Tout le régiment—3,000 hommes—est là, sous les armes. C'est pour moi.., pour moi ! qu'on a réuni tous ces fils de France ; et malgré leurs fatigues inouïes tous sont heureux d'y être pour fêter l'un des leurs.

Le général A... s'avance vers moi :

—D..., j'ai voulu vous décorer en présence de ce beau régiment, avec lequel vous avez tant travaillé ! Vous avez accompli de splendides missions dans les tranchées de... Il va vous payer de votre courage en défilant devant vous...

Il y a des émotions qu'on ne décrit pas. Toute épithete serait amoindrissante.

* * *

La revue commence : la musique joue la "Marche Lorraine." Devant nous dans l'azur, deux ballons captifs qui attirent la mitraille. Mais les éclatements ne nous inquiètent pas, ils sont trop éloignés. Deux ballons ennemis, à quelques kilomètres, dominent aussi la situation.

La revue est longue. Le général la passe effectivement, s'arrêtant ici puis là, pour parler aux hommes qu'il reconnait pour les avoir vus à leur poste, dans les tranchées de première ligne.

Enfin les 3,000 hommes ont passé sous son regard clair. Le drapeau est apporté au centre du grand carré. Je suis en ligne avec le drapeau, face au général qui, lui, est devant l'emblème sacré.

—Présentez... armes !

Les baïonnettes brillent au soleil.

—Ouvrez le ban !

Quand la musique s'est tue, le général, de sa belle voix de commandement, proclame :

(*A suivre à la 3ème page*)

NOTICE

Rural Municipality of de Salaberry

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

BY VIRTUE of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of De Salaberry, in the Province of Manitoba, under his hand and the corporate Seal of the said Municipality, to me directed, and bearing date the fourteenth day of August A.D. 1915, commanding me to levy on the several parcels of land hereinafter mentioned and described, for the arrears of taxes due thereon with costs, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs are sooner paid, I will on Thursday, the thirteenth day of September A.D. 1915, at the Council Chambers, in the village of St. Pierre, in the said rural Municipality, at the hour of two (2) o'clock, in the afternoon, proceed to sell by public auction the said lands for arrears of taxes and costs.

Description of Land	Sec.	Twp.	Rge.	Acres	Arrears of Taxes	Costs	Total	
S.W.¼ & W½ of Leg. Sub. 2, 7 ...	36							
& N½ of L. S. 13, 14 ...	25	6	3	240	$147 20	50	$147 70	Pat.
Lot "K" Rat River Settlement ...				170	106 17	50	106 67	Pat.
E½ of N.W.¼ ...	26							
& E½ of W½ ...	35	6	3	240	147 20	50	147 70	Pat.
Lot "H" Rat River Settlement ...				93	59 38	50	59 88	Pat.
N½ of Lot "F" Rat River Settlement, less most Easterly 2 Chs. in depth				22	28 66	50	29 16	Pat.
Lot "G" Rat River Settlement lying West of Railway ...				69	39 41	50	39 91	Pat
Leg. Subd. 1, 2, 8 ...	14	6	3	120	69 52	50	70 02	Pat.
Lot 6 Rat River Settlement ...				64	33 42	50	33 92	Pat.
That portion of Lot "I" Rat River Settlement described in Certificate of Title No. 197,399 ...				¼	55 77	50	56 27	Pat.
E½ of N.W.¼ ...	33	5	3	80	53 17	50	53 67	Pat.
N.W.¼ ...	9							
& S½ of S.W.¼ ...	16	5	3	240	113 77	50	114 27	Pat.
S.E.¼ ...	21							
& W½ of S.W.¼ ...	22	5	3	240	145 49	50	145 99	Pat.
N.E.¼ ...	21							
& S½ of S.E.¼ ...	28	5	3	240	145 49	50	145 99	Pat.
S.W.¼ ...	14	5	3	160	97 50	50	98 00	Pat.
N.W.¼ ...	14	5	3	160	97 49	50	97 99	Pat.
S½ of S.E.¼ ...	14	5	3	80	52 22	50	52 72	Pat.
N.E.¼ & N½ of S.E.¼ ...	16	5	3	240	145 49	50	145 99	Pat.
N.W.¼ ...	21							
& S½ of S.W.¼ ...	28	5	3	240	114 87	50	115 37	Pat.
S½ of S.E.¼ ...	16	5	3	80	51 98	50	52 48	Pat.
N½ of N.W.¼ ...	15	5	3	80	51 98	50	52 48	Pat.
S.E.¼ & E½ of S.W.¼ ...	33	5	3	240	149 05	50	149 55	Pat.
N.W.¼ & N½ of S.W.¼	27	5	3	240	169 70	50	170 20	Pat.
S.W.¼ & W½ of S.E.¼ ...	31	5	3	240	131 48	50	131 98	Pat.
S.W.¼ ...	32							
& E½ of S.E.¼ ...	31	5	3	240	149 05	50	149 55	Pat.
N.E.¼ ...	22							
& S½ of S.E.¼ ...	27	5	3	240	169 70	50	170 20	Pat.
N.E.¼ & N½ of S.E.¼ ...	27	5	3	240	169 70	50	170 20	Pat.
N.E.¼ & N½ of S.E.¼ ...	28	5	3	240	145 49	50	145 99	Pat.
N.W.¼ & N½ of S.W.¼ ...	28	5	3	240	145 49	50	145 99	Pat.
S.W.¼ & S½ of N.W.¼ ...	25	5	3	240	169 70	50	170 20	Pat.
N½ of N.E.¼ ...	7							
& S½ of Leg. Subd. 1, 2	18	5	3	120	63 33	50	63 83	Pat.
Most Southerly 17 chains in width of S½ of S½ lying East of Rat River	21	5	4	57	40 16	50	40 66	Pat.
N.E.¼ & E½ of N.W.¼ ...	24	5	4	240	89 93	50	90 43	Pat.
Southerly 8 Chs. in width of Northerly 12 Chs. in width of Lot 81 St. Malo Settlement ...				128	46 66	50	47 16	Pat.
N.E.¼ & N½ of N.W.¼ ...	2	5	4	240	82 37	50	82 87	Pat.
E½ of S.E.¼ ...	18	5	4	80	42 83	50	43 33	Pat.
S.E.¼ ...	10	4	3	160	102 38	50	102 88	Pat.
S.W.¼ ...	15	4	3	160	59 13	50	59 63	Pat.
N.W.¼ ...	15	4	3	160	59 13	50	59 63	Pat.
S.W.¼ & S½ of S.E.¼ ...	32	4	4	240	87 73	50	88 23	Pat.
Lot 83 St. Malo Settlement excepting Northerly 3 Chs. in width lying West of highway as shewn on Plan No. 1387				202	80 67	50	81 17	Pat.
S.W.¼ & S½ of N.W.¼ ...	2	4	5	240	60 50	50	61 00	Pat.
S.E.¼ ...	34							
& N½ of N.E.¼ ...	27	4	5	240	60 50	50	61 00	Pat.
S½ of S.W.¼ ...	21	4	5	80	19 71	50	20 21	Pat.

Subject in every instance to right-of-way for railways, roads and drains. Dated at St. Pierre, Manitoba, this Seventeenth day of August A.D. 1915.

PAUL CHENARD,
Sec.-Treasurer.
Rural Municipality of De Salaberry.

LISEZ CECI

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'importance de nos petites annonces.

Les cultivateurs y trouveront un puissant intermédiaire pour vendre leurs produits en général, animaux de ferme, œufs, volailles, instruments aratoires de seconde main, ainsi que leurs fermes.

Ils y trouveront aussi leur profit en lisant attentivement ces petites annonces qui pourraient leur faire connaître de bonnes occasions d'affaires.

A TOUS LES VENTS...

(Suite de la 2ème Page)

"Capitaine D..., au nom du président de la République, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés je vous fais chevalier de la Légion d'honneur!"

Il épingle la croix sur ma poitrine. D'un geste très large qui fend l'air d'un double éclair, il me frappe sur l'épaule droite puis sur l'épaule gauche de la lame de son sabre.

Puis l'accolade !

Ah ! il ne triche pas, le général ! Ce ne sont pas deux baisers figés qu'il me donne !

Il me regarde bien dans les yeux.

J'essaye d'en faire autant, mais deux larmes roulent malgré moi sur mes joues et vont baptiser ma croix..

—Fermez le ban !...

La "Marseillaise" éclate dans sa signification terrible, et les deux ballons allemands qui se sont un peu approchés, en entendent certainement là-haut dans le ciel les échos menaçants...

* * *

Une jolie, confuse, rapide vision passe alors en mon cerveau... Ah ! recevoir en pleine poitrine, à ce moment une balle qui vous coucherait en beauté !... je me sens si prêt à tous les martyres !...

Mais non !... Ce serait beau mais égoïste, mais inutile ! Et ma femme chérie ? Et mes tout petits dont je ne verrais plus les beaux regards de lumière !... C'est fini, la folle ! Elle n'a duré qu'un instant. Je la note pour préciser mon émotion.

Alors le défilé commence...

Ah ! le beau régiment !... Comme ils tendent bien le jarret, ces jeunes hommes auxquels on va demander dans deux ou trois jours, le plus grand sacrifice qu'un homme puisse faire. D'ailleurs la musique souligne la grandeur de l'holocauste : elle joue le "Chant du Départ" et le motif des Girondins revient à chaque nouvelle section qui passe devant moi :

Mourir pour la patrie.
C'est le sort le plus beau !

Les 3,000 hommes sont passés...

Dans huit jours combien de ces hommes répondront présent à l'appel après le combat ?

Les 3,000 hommes sont passés...

Le beau régiment s'en est allé vers son destin... les uns vers ce Dieu qui aime les braves... vers ce Christ qui demanda leur vie à tous ses apôtres..

Les autres eux survivront, se rappelleront la dernière revue dans le beau soleil en présence d'un capitaine figé dans son immobilité militaire, comme devant la grandiose image du devoir, du sacrifice et de la guerre !

* * *

Il ne reste plus sur le terrain que le général, et moi à sa droite.

Derrière nous sont alignés les légionnaires rassemblés pour faire honneur au nouveau chevalier, et l'état-major.

Tout est fini !...

On ne parle pas après une telle cérémonie.

Cependant, un des officiers présents formule l'impression générale :

—Tout de même, la cérémonie est plus belle ici que dans la cour du quartier ou même sur la pelouse de Longchamp un 14 juillet !...

Oh ! oui...

Capitine D..
PIERRE L'ERMITE.

—*La Croix.*

GRAND DEUIL AU VATICAN

Par la mort du cardinal Serafino Vannutelli, doyen du Sacré Collège, Benoit XV et l'Eglise catholique romaine se trouvent privés d'un de leurs plus fermes appuis.

L'illustre défunt, qui a vécu 81 ans, était le frère du cardinal Vincenzo Vannutelli, délégué par le Pape pour présider le congrès eucharistique de Montréal.

Durant la longue carrière que la Providence lui a accordée, il a rempli les missions les plus varieées et les plus difficiles, même dans le champ de la diplomatie. Après avoir enseigné le droit, au Séminaire Romain, et la théologie, au Séminaire du Vatican, il fut envoyé comme délégué apostolique auprès des gouvernements de l'Equateur, de la Colombie, du Pérou et de l'Amérique Centrale. Plus tard, il fut successivement nonce à Bruxelles et à Vienne. Proclamé cardinal en 1887 par Léon XIII, il devint par la suite secrétaire du Saint-Office et grand pénitencier.

La perte de ce prélat savant et si dévoué aux intérêts de l'Eglise ne causera pas seulement des regrets au Vatican. Elle affectera aussi tous ceux qui appartiennent ou qui portent intérêt à la religion que le cardinal Serafino Vannutelli a si glorieusement servie et défendue.—*La Presse.*

AVIS

Avis est par la présente donnée que je ne serai pas responsable d'aucune dette contractée en mon nom.

A. G. DEGAGNE.

42143

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions ; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3:00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous ET autour de Nous

Mesdames Antoine Gauvin et Joseph Holland, sont de retour d'un voyage dans la province de Québec.

Il y a eu pique-nique des Chevaliers de Colomb samedi à Selkirk. Ce fut une très agréable réunion. Chose assez remarquable pour être notée, tous les enfants du chef Maril, de Saint-Boniface, qui ont pris part aux concours athlétiques ont remporté des prix.

On nous prie d'annoncer que la date de la bénédiction de la nouvelle église de LaSalle n'est pas encore fixée. Nous en ferons part à nos lecteurs quand elle le sera.

Sir Wm. McKenzie croit que le Canada va retrouver sous peu des jours de grande prospérité. Il estime que la moisson de l'Ouest cette année dépassera par une valeur de $250,000,000 celle des années précédentes.

Depuis 15 ans le Canada a reçu 3,050,811 immigrants repartis comme suit: Provinces maritimes, 137,114; Québec, 485,678; Ontario, 795,589; Manitoba, 451,749; Alberta et Saskatchewan, 821,361, Colombie Britannique, 346,109, destination non connue 13,211.

L'immigration venant des Iles Britanniques s'élève à elle seule à 1,159,628, soit un huitième de la population totale du Canada. On s'explique comment il y a tant d'Anglais d'Angleterre dans les troupes canadiennes.

MM. J. Houle et L. Boucher, ont le plaisir d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont acquis de M. E. Kéroack ses automobiles de louage. Ils donneront à la satisfaction de tous un service de jour et de nuit. S'adresser 53 avenue Provencher ; téléphone M 1753.

Une furieuse tempête de vent s'est abattue sur la plage du lac Manitoba à Saint-Laurent, mardi dernier. Plusieurs chalets ont été endommagés.

Il y a 2,000 enfants d'inscrits sur les registres des écoles de Saint-Boniface. Deux cent de plus que l'an dernier. Succès à nos jeunes écoliers et à leurs professeurs pour l'année qui commence.

Le *Patriote*, de Prince Albert, donne les renseignements suivants sur les groupements canadiens-français de la Saskatchewan :

Dans le diocèse de Prince Albert : ville de Prince Albert et campagne, Saint-George et Alberville: 220 familles et 1200 âmes ; Battleford, North Battleford, Cut Knife, Delmas, Saint-Hippolyte, Jack Fish, Emmaville, 297 familles, 1490 âmes; Marcelin, Blaine Lake, Hafford, Aldina, Leask: 316 familles, 1436 âmes; Saskatoon, Tessier, Delisle, etc. : 95 familles, 500 âmes; Howell, Vonda, Saint-Denis: 287 familles, 1307 âmes ; Duck Lake, Carlton, Saint-Laurent, 278 familles, 1220 âmes ; Saint-Louis, Domrémy, Bellevue, Bonne Madonne, 239 familles, 1168 âmes; Big River, Shell River, Boutin, etc. : 180 familles, 952 âmes; Arborfield, Star City, Saint-Brieux, Beauchamp, etc. : 236 familles, 1643 âmes.

Dans le diocèse de Régina: ville de Régina et environs, 100 familles, 600 âmes; Gravelbourg, Moose Jaw, Laflèche, Meyronne, Ponteix, Saint-Charles, Lac Pelletier, Dollard, etc. : 477 familles, 2688 âmes; Willow Bunch, Saint-Victor Assiniboia: 148 familles, 845 âmes; Wauchope, Saint-Antoine, Cantal, Bellegarde, Forget: 256 familles, 1520 âmes; Saint-Hubert, Dumas, Marieval, etc. : 110 familles, 567 âmes; Montmartre, Wolseley, Sedley, Qu'Appelle, Lebret, 193 familles, 1065 âmes; Radville, Weyburn, Souris, Valley, Estevan, Lampman: 180 familles, 857 âmes, etc.

Ces chiffres sont compilés d'après les recensements ecclésiastiques les plus récents et fournissent un aperçu approximatif de la distribution des groupes franco-canadiens dans la province.

FEU Mme MAILHOT

Nous avons le regret d'enregistrer le décès de madame Mailhot, épouse de notre estimé concitoyen M. Alfred Mailhot.

Mme Mailhot a succombé mardi dernier à une cruelle maladie. Elle était née à Saint-Hughes, province de Québec, le 16 mars 1860; elle était fille de M. Jean-Baptiste Guilbert, et sœur de M. Victor Guilbert de Saint-Boniface. Outre son époux elle laisse quatre fils et quatre filles.

Les funérailles ont eu lieu jeudi dernier à la cathédrale, au milieu d'une notable assistance.

M. Mailhot et ses enfants nous prient de remercier en leur nom les nombreux amis qui leur ont donné des marques de sympathies et se sont associés à leur deuil.

M. J. A. SENECAL

Les journaux de Winnipeg, le Free Press entre autres, annoncent que M. J. A. Senécal, le si estimé architecte et entrepreneur canadien-français, vient de se retirer des affaires. Son successeur sera, dit-on, M. L. Papineau, qui jusqu'ici travaillait avec M. Senécal sous la raison commerciale *Senécal & Papineau*. C'est pour nous un plaisir que de présenter à l'architecte qui prend aujourd'hui sa retraite notre hommage le plus sincère.

Né en 1841 à Saint-Marc, sur le Richelieu, dans le comté de Verchères, province de Québec, M. Senécal habite le Manitoba depuis 45 ans. Il avait épousé en 1869 Mademoiselle Marie Pepin qui lui donna six enfants, dont deux vivants, M. Georges Senécal et Madame Henri Cusson de Saint-Boniface. Nous avons déjà eu l'occasion de donner une biographie de ce distingué concitoyen qui fit si bien sa marque au milieu de nous. M. Senécal s'est d'abord adonné à l'agriculture à la Baie Saint-Paul. Plus tard il vint à Saint-François-Xavier et y tint magasin général. Il y occupa d'importantes positions locales, entre autres il fut préfet de la municipalité pendant quatre ans; il fut aussi membre du bureau de l'Agriculture. M. Senécal vint se fixer à Saint-Boniface en 1891, et il commença comme architecte une carrière qui lui donnera sa place comme constructeur dans l'histoire de la province.

Ses concitoyens, qui voyaient aussi en lui un homme éclairé et zélé pour toutes nos causes religieuses et nationales, lui donnèrent un grand nombre de marques d'estime. C'est ainsi qu'il devint successivement commissaire d'école, maire de la ville de Saint-Boniface, président de la Société Saint-Jean-Baptiste.

M. Senécal a construit un grand nombre d'édifices, soit comme architecte entrepreneur, soit comme entrepreneur simplement. Ainsi les plans de la cathédrale de Saint-Boniface n'ont pas été faits par lui, bien que ce soit la raison commerciale *Senécal & Smith* qui en ait eu le contrat. Mentionnons parmi les édifices les plus importants construits par M. Senécal : la cathédrale de notre ville, l'église de Sainte-Anne-des-Chênes, l'église du Saint-Esprit, Winnipeg; les églises de Saint-François-Xavier et Gretna, l'hôpital de la Miséricorde à Winnipeg; l'hôpital de Saint-Boniface, une partie de l'hôpital Saint-Roch, l'Hôpital Général d'Edmonton, l'hôpital de la Miséricorde à Edmonton, une partie de l'hôpital du Saint-Esprit à Calgary, l'orphelinat de Saint-Norbert, une partie de l'académie Sainte-Marie, Notre-Dame est, et plus tard Crescentwood, les couvents des paroisses de Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste, Letellier, Brandon, Saint-François-Xavier, Saint-Boniface, l'académie Saint-Joseph, l'Ecole Normale de Saint-Boniface, le presbytère de Sainte-Marie, Winnipeg, la maison vicariale des Oblats d'Edmonton, etc.

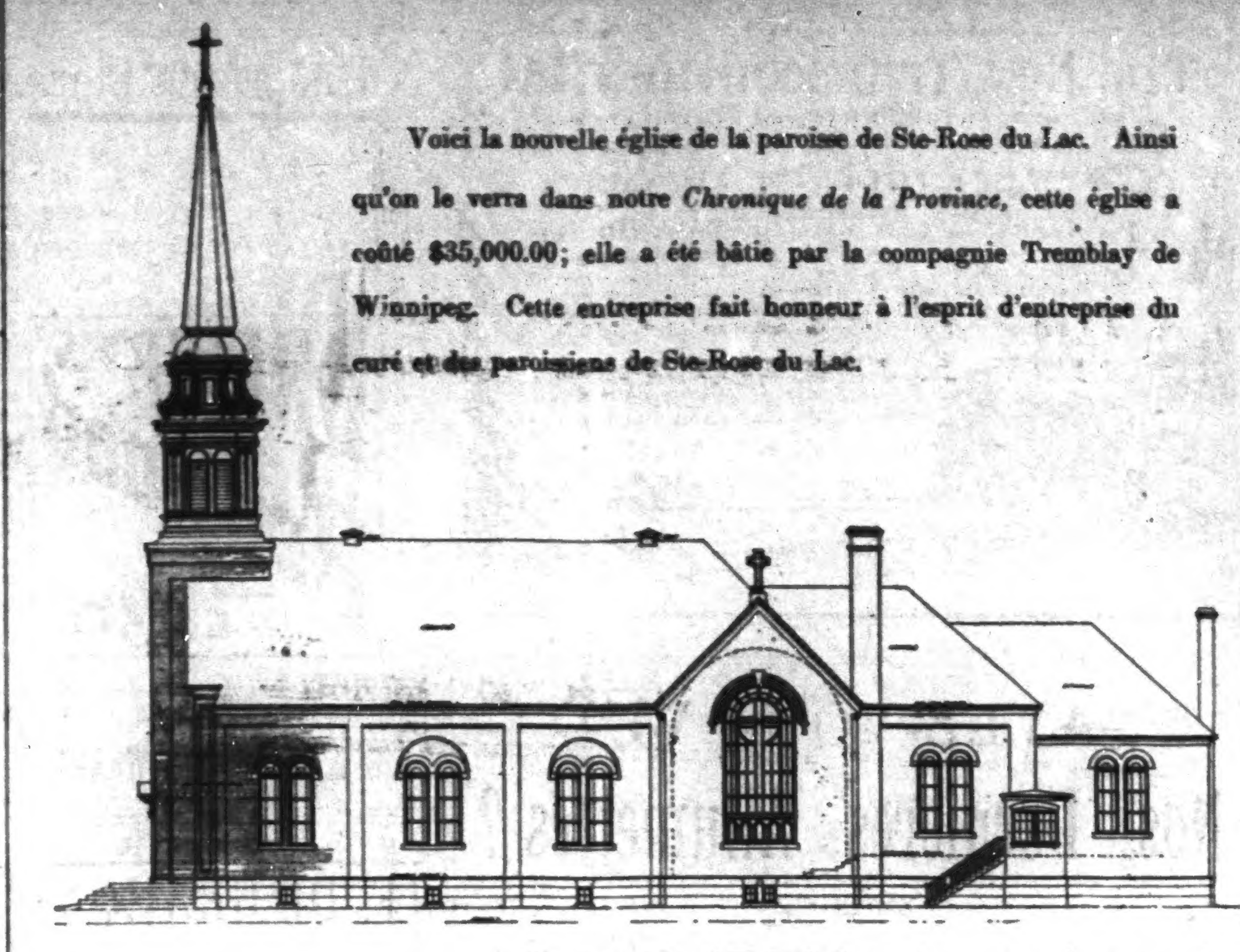
Nous souhaitons à M. Senécal de jouir longtemps de la retraite si honorable qu'il prend.

LA FIN DU "ROYAL EDWARD"

La fin tragique du "Royal Edward" qu'un sous-marin allemand vient de couler aux Dardanelles, sera doublement sentie à Québec qui perd ainsi l'un des grands paquebots de commerce dont son port de mer était fier avant le terrible conflit européen. Mais cette perte matérielle, n'est rien en comparaison de celle du millier de braves soldats qui s'en allaient combattre en Turquie les bons combats de l'Angleterre et de la France. Avec le naufrage du "Lusitania" celui du "Royal Edward" est le plus désastreux que les pirates du Kaiser aient encore infligé à la mère-patrie.

Les héros sont morts en route pour la croisade qui doit chasser de l'Europe les derniers vestiges du sanglant empire de Mahomet. Sans doute ils avaient fait à une cause sacrée le sacrifice de leurs vies. Mais ils espéraient certainement ne pas tomber avant d'avoir porté à l'antique ennemi de ces coups redoutés qui depuis les temps des Godefroy, de Bouillon et des Richard Cœur de Lion, conservèrent là-bas la terreur du nom chrétien. De tous les épisodes si divers de cette guerre atroce l'attaque des Alliés contre la Turquie était déjà pour nous l'un des plus intéressants. Les massacres des catholiques de l'Asie Mineure, les lourdes pertes subies par les armées envahissantes, et cette dernière noyade d'un millier de troupes fraîches que transportait le "Royal Edward" joints à tous les motifs religieux et historiques que l'on sait nous rendent encore plus cher l'héroïque effort que les Français et les Anglais tentent du côté de Constantinople.

D'après les dépêches les plus récentes il y a lieu de penser qu'aucun régiment canadien n'était à bord de l'infortuné navire. C'est une angoisse de moins aux cœurs des parents de ceux qui combattent en Europe pour la gloire et l'honneur de notre jeune nation. Mais notre sympathie n'en est pas moins vive pour la perte cruelle que subit l'Angleterre. Avec tous les patriotes nous formulons un vœu pour que la juste revanche que cet exploit lâche appelle soit aussi prompte que terrible.—*L'Evénement.*


Voici la nouvelle église de la paroisse de Ste-Rose du Lac. Ainsi qu'on le verra dans notre *Chronique de la Province*, cette église a coûté $35,000.00; elle a été bâtie par la compagnie Tremblay de Winnipeg. Cette entreprise fait honneur à l'esprit d'entreprise du curé et des paroissiens de Ste-Rose du Lac.

EGLISE DE STE-ROSE DU LAC

COMMERCE EXTERIEUR

(*La Patrie*)

Les importations canadiennes, pendant l'année finissant le 31 mai dernier, accusent une diminution de 155 millions de dollars sur les douze mois précédents. Elles se sont élevées à 436 millions, comparativement à 591 millions, en 1913-14.

Il est clair qu'une si considérable réduction de nos achats à l'étranger ne saurait résulter des habitudes d'économie prises par la population. La crise qui sévissait au Canada avant la déclaration des hostilités en Europe, et subséquemment la guerre ont assurément opposé un frein au train de vie extravagant auquel s'était graduellement laissé entraîné toute la population sous l'influence d'une longue période de prospérité. Et nous retrouvons, dans le tableau comparé des importations, des indications manifestes d'un retour général à des habitudes d'économie. C'est en effet une diminution uniforme et constante que nous observons dans les achats de choses superflues et des articles de luxe. Les importations de pierres précieuses, de fourrures de prix, et d'œuvres d'art, peintures, gravures, etc., sont réduites de presque un tiers. Beaucoup de femmes se sont imposées d'héroïques privations, puisque les importations de chapeaux, de rubans, d'articles de fantaisie, accusent une diminution de plus de 4 millions de dollars. Mais les hommes ont économisé autant sur leurs cigares et leur apéritif.

Mais ces légères privations ne tiennent que peu de place dans la diminution de 155 millions qui apparaît au total de nos importations.

Les plus importantes réductions doivent être attribuées au ralentissement industriel, à l'interruption de l'activité dans le bâtiment, à la cessation partielle du développement de nos chemins de fer. Rien que dans la classe des métaux et minéraux, les importations ont diminué de 57 millions. Nous avons importé pour 11 millions de moins de voitures, d'automobiles et de camions; pour 11 millions de moins de charbon et de coke; pour 12 millions de moins de coton; pour 11 millions de moins de bois et d'articles manufacturés en bois. Nous avons toutefois importé plus de produits alimentaires.

D'antre part, nos importations du Royaume-Uni ont diminué de 40 millions, tandis que nos importations des Etats-Unis montrent une augmentation de 29 millions. L'Angleterre a dû nous fournir moins de marchandises à cause de la perturbation causée dans ses industries par la guerre et aussi à cause des difficultés du transport, difficultés qui résultent principalement de l'utilisation pour la guerre d'une partie importante de la flotte marchande. Pour les mêmes raisons, nos importations françaises sont tombées de 14 à 7 millions.

D'autre part, le total de nos exportations, pendant les douze mois expirant à la fin de mai, montre une augmentation de 31 millions, malgré une diminution de 40 millions dans nos exportations de blé —la conséquence inévitable de la mauvaise récolte de 1914. Il est juste d'observer, toutefois, que nos exportations de produits domestiques se sont juste maintenues — elles accusent seulement une augmentation de 3 millions—et, ce que nous avons exporté en plus était de production étrangère, presque totalement de production américaine. Cela explique l'augmentation de nos achats aux Etats-Unis, augmentation qui correspond presque exactement au volume de nos exportations de marchandises étrangères.

Nos échanges avec l'étranger, pendant les douze mois finissant le 31 mai, nous ont laissé une balance de commerce favorable d'environ 50 millions, tandis que, pour les douze mois précédents, nous étions en face d'une balance de commerce adverse de 138 millions.

Il est raisonnable de prévoir que nos exportations vont poursuivre leur essor et que, d'ici à un an, nous allons entasser à notre crédit une énorme balance de commerce. L'abondante récolte que nous commencerons bientôt à déverser sur le marché d'Angleterre accroîtra probablement nos exportations de cent millions, comparativement à l'année dernière, et, d'autre part nos exportations de matériel de guerre et de munitions représenteront un total de plusieurs centaines de millions.

La situation économique du Canada est donc encourageante, et nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Chronique de la Province

SAINT-VITAL

Dimanche dernier a eu lieu la bénédiction de la nouvelle église de Saint-Vital, municipalité de Fort Garry. Cette église est encore inachevée, mais elle fait déjà grand honneur aux révérends pères Rédemptoristes et à la paroisse de Saint-Vital. Elle pourra loger facilement et commodément toute la population catholique de cette région.

Mgr Dugas, protonotaire apostolique, a béni le nouveau temple. Il a fait un suave sermon de circonstance.

STE-ROSE-DU-LAC

Le 15 du mois d'août a eu lieu la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église. Mgr Dugas, vicaire-général, est venu présider cette cérémonie. M. Jos. Hamelin, M.P.P., a conduit le prélat dans son auto de Makinak à Ste-Rose.

A trois heures de l'après-midi, une foule nombreuse s'est dirigée vers l'église. Toute la paroisse était présente et plusieurs personnes étaient venues de Makinak, de Ste-Amélie et de Dauphin.

Mgr Dugas fit le sermon de circonstance. Il a montré quel grand acte de foi c'était que la construction d'une église; il a prouvé ensuite que l'église est le centre de la vie chrétienne, l'endroit où s'accomplissent les actes les plus solennels et les plus sacrés de la vie.

Après le sermon, Mgr Dugas bénit la pierre angulaire. M. le curé Beauregard et M. le curé Halde de Dauphin, l'accompagnaient. La foule a suivi avec beaucoup de recueillement et d'attention tous les détails de la cérémonie.

Tous sont venus frapper du marteau sur la pierre et le résultat des offrandes fait honneur à la foi et à la générosité des assistants.

Les citoyens de Sainte-Rose ont d'ailleurs raison d'être fiers de leur nouvelle église. Elle sera, sans exagération, un des plus beaux temples catholiques du Manitoba. C'est une construction à la fois solide, harmonieuse et élégante. Toute la construction est en brique et en pierre, avec fondation de ciment et caveaux. Sur la façade on admire le vaste porche et ses larges escaliers. L'architecture choisie est l'architecture romane. Une belle ornementation intérieure a été faite à l'église elle-même et à la sacristie. Les planchers sont en bois dur et en bois franc. L'église sera chauffée à l'air chaud. Toute l'entreprise coûte $35,000.00. La compagnie Tremblay de Winnipeg qui avait le contrat de cette entreprise l'a menée avec beaucoup de soin et de rapidité sous la direction de M. Savaria. La compagnie Tremblay a aussi fait les plans d'architecture de ce temple.

Mgr Dugas est reparti le soir même pour Saint-Boniface dans l'auto de M. le curé Halde de Laurier.

ARMEMENTS ET MUNITIONS EN FRANCE

Paris, 20.—Le journal parisien *Excelsior* publie un interview d'une personne très renseignée sur ce qui s'est passé au ministère de la guerre depuis que M. Millerand en a pris possession et aux munitions :

"Dans le silence, — et dans des conditions d'installation plus que rudimentaires, — on réalise, à l'aide de l'industrie privée, réduite de 80%, ce tour de force, qui apparaîtra plus grand encore dans le recul du temps: la fabrication des obus pour satisfaire ce gros mangeur qu'est notre admirable 75. Le salut du pays tenait à la réussite de l'entreprise. Les efforts faits, les angoisses qui étreignent, on peut, aujourd'hui que le ciel est devenu serein et qu'on respire, les ignorer, considérer comme du passé. Soit. C'est un peu la règle.

"Il n'en reste pas moins vrai qu'aujourd'hui notre 75 est abondamment pourvu et que le chargement journalier des munitions est passé de 1 à 10. Que la fabrication du canon lui-même a suivi, depuis quelque temps, une progression qui permet d'envisager toutes les éventualités avec tranquillité.

"La question des gros canons—de l'artillerie lourde — ce fut la préoccupation de ces douze mois de guerre. Mais il ne suffit pas de répéter sans cesse et de crier: Il nous faut ceci, il nous faut cela. Encore est-il nécessaire d'avoir à sa disposition, pour fabriquer et l'outillage et l'installation.

"Là encore, si on s'en réfère à ce qui a été dit non seulement au Sénat, mais à certaines déclarations, le nombre a été croissant de mois en mois. On peut, sans exagérer, donner comme une certitude de que le nombre des pièces mises en service a décuplé depuis le 1er août 1914. Et on intensifie et on pousse toujours la fabrication. "Jamais assez", telle est la devise, aussi bien à propos de ces pièces lourdes que pour les autres matériels. Faut-il ajouter que la fabrication des porjectiles a accusé une marche analogue ?

"Les fusils, les mitrailleuses ? Là aussi, les appréhensions des mois difficiles ont fait place à une réalité rassurante, puisque, pour les premiers, la proportion, nous assure-t-on, est de 1 à 13 et, pour les secondes, de 1 à 15. Les difficultés, me disait, tout dernièrement, un directeur d'établissement, qui s'est outillé tout spécialement à la demande du ministère de la guerre, ont été énormes pour mettre au point cette fabrication."

Il est certain que de tels résultats représentent un formidable labeur.



BUREAU DES TERRES DU DOMINION

DISTRICT DE DAUPHIN

Avis public est par les présentes donné que le et après le 21 de Septembre 1915, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui voudrait faire ses entrées comme Homestead.

Township	Range	Meridian
21	11	1
21	12	1
22	12	1
23	12	1
21	13	1
22	13	1
23	13	1
63	16	1
62	18	1
61	19	1
62	19	1
61	24	1
43	25	1
44	25	1
58	25	1
58	26	1
52	29	1

Excepting thereout all School and Hudson Bay Company lands, all lands included in Timber Berths, Quarrying Leases, and the land within one half mile of the center of the line of the Hudson Bay Railroad.

Dated at Dauphin, this 19th day of August, 1915.

E. WIDMEYER, Agent.

43-45

AVIS

In The Matter of the Estate of Norbert Deslauriers, Deceased

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of the Manitoba Trustee Act, that all creditors of and all persons having claims against the estate of the said Norbert Deslauriers, deceased, who died at the Parish of St. François Xavier, in the Province of Manitoba, on or about the third day of November 1914, and letters probate of whose estate was granted by the Surrogate Court of St. Boniface, in the Province of Manitoba, to Pierre Deslauriers, of the Village of Starbuck, in the Province of Manitoba, farmer, are hereby required to send by post prepaid or deliver to the said executor or his solicitor, on or before the 15th day of September, 1915, their christian and surnames, addresses and description, with full particulars in writing of their claims, and statements of their accounts, with the nature of the security, if any, held by them, duly verified by statutory declaration.

And take notice that, after the said 15th day of September 1915, the said executor will proceed to administer the assets of the said estate of the said deceased, among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which he shall then have notice, and he will not be liable for the said assets or any part thereof so distributed to any person or persons of whose claims, notice shall not have been duly received by him at the time of the distribution.

Dated this 2nd day of August 1915.

PIERRE DESLAURIERS,
Executor of the Estate of Norbert Deslauriers.

By J. A. BEAUPRE, his Solicitor.

42-43

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou à acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.

25 cts le pouce par insertion.

Servante demandé.—On demande une servante. S'adresser à Mme Alphonse Lemay, No. 169 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 43

Perdue.—Une montre en or, samedi dernier, entre 7 et 8 heures, sur la rue Aulneau, entre la rue Victoria et Hamel, Saint-Boniface. Prière de la rapporter au No. 99 rue Bertrand, où une récompense sera donnée. 42

On demande une jeune fille comme servante générale chez Madame A. Potvin, 465 Langevin, Saint-Boniface.

Trouvé.—Une petite chaîne en or avec deux médaillons, dont l'un porte le mot "Gabrielle". On pourra la réclamer aux bureaux du *Manitoba* en payant les frais de l'annonce. 40

A vendre.—Un manteau en mouton de Perse, pour dame; tout neuf, dernière mode, la plus belle qualité de mouton, à vendre immédiatement, laissant la ville. S'adresser au No. 368 Broadway, coin Carlton, Winnipeg. 41-44

A vendre.—Une collerette avec manchon en vison, le plus beau vison canadien, dernière mode, tout neuf, à vendre immédiatement, laissant la ville. S'adresser au No. 368 Broadway, coin Carlton, Winnipeg. 41-44

A louer.—Une maison sur la rue Thibault. S'adresser aux bureaux du *Manitoba.*

A louer—Maison semi-moderne, rue Laflèche, 6 pièces. S'adresser au *Manitoba* 42 avenue Provencher, Saint-Boniface.

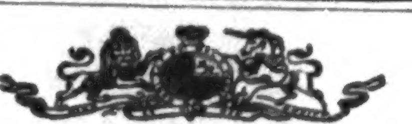
Servante demandée. — On demande une servante générale. S'adresser à Madame Dr Lachance, No. 4 rue Hamel. 38-40

Excursions d'été sur le C.P.R. Billets bons pour 60 jours: Montréal $55.00; Québec $60.00; par les Lacs $9.00 de plus. Pour vos billets, adressez-vous à J. C. Marcoux, agent canadien-français du C.P.R., bureau, 64 avenue Provencher, St-Boniface; téléphone Main 4855; résidence Main 4671.

A louer—Une maison semi-moderne sur la rue Victoria. S'adresser aux bureaux du *Manitoba.*

Demande d'emploi. — Femme belge se recommande pour l'ouvrage en journées, rue de la Morénie, No. 128, Saint-Boniface. 37-40

A louer.—2 maisons, No. 126 rue Aulneau; maison moderne ; No. 124 rue Aulneau, aussi moderne. S'adresser à M. Ad. Paquin, No. 126 rue Aulneau, St-Boniface. 37-40



BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

Avis public est par les présentes donné que le et après le 15ème jour de septembre 1915, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui voudrait faire ses entrées comme Homestead.

Towship	Range	Meridian
69	7	W. of P.M.
70	7	W. of P.M.
67	9	W. of P.M.
66	10	W. of P.M.
67	10	W. of P.M.
65	11	W. of P.M.
70	6	W. of P.M.

Excepté les terres d'Ecole et les terres de la Cie de la Baie d'Hudson, toutes les terres à bois et les terres de un ½ mille du centre de la ligne du Chemin de fer de la Cie de la Baie d'Hudson.

Daté à Winnipeg, le 13ème jour d'Août.

L. RANKIN,
Agent des Terres du Dominion.

42-44



DEPARTEMENT DES TERRES DU DOMINION

DISTRICT DE DAUPHIN

On a décidé de favoriser au cours de la saison des récoltes et des battages, tous les "homesteaders" qui feront demande d'un permis d'absence dans le but de s'engager dans les travaux de ce genre. Ceci ne comprend pas cependant ceux qui ont des "Proxi homesteads" défectueux en leur possession.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leurs applications au Département de l'Intérieur directement ou par l'intermédiaire des agents du district qui leur feront obtenir cette permission.

Le "homesteader" qui s'absente de sa propriété pour aller s'engager dans les travaux de la récolte, ne pourra pas faire compter son temps d'absence comme devoir de résidence.

E. WIDMEYER,
Agent des terres de la Puissance.

43-45